

# La qualité dans la durée

## Pompes à chaleur



Modèle présenté pompe à chaleur Vitocal 222-S

Toutes les pompes à chaleur Viessmann sont équipées de compresseurs et d'organes dont la qualité des matériaux et de l'usinage garantissent longévité et performance.

Afin de valoriser cette preuve de fiabilité, Viessmann vous propose une extension de garantie :

- + à 5 ans sur les compresseur des pompes à chaleur Vitocal \*
- + à 5 ans sur la totalité de la pompe à chaleur Vitocal \*
- + à 7 ans sur la totalité de la pompe à chaleur Vitocal.\*

\* Ces extensions de garantie sont valables uniquement pour des pompes à chaleur ayant une puissance nominale maximale inférieure à 21 kW.



**Garantie 5 ans**

sur les compresseurs des pompes à chaleur Vitocal

**Garantie 5 ans**

sur la totalité de la pompe à chaleur Vitocal

**Garantie 7 ans**

sur la totalité de la pompe à chaleur Vitocal

Voir modalités sur [www.viessmann.fr](http://www.viessmann.fr)

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 Votre installateur passe commande de l'extension de garantie à 5 ou 7 ans (selon la garantie choisie) sur les pompes à chaleur auprès de Viessmann en même temps que le matériel.
- 2 Après enregistrement de la demande par votre installateur et une fois la conformité du dossier établie, votre installateur vous remettra votre bon d'extension de garantie à 5 ou 7 ans.
- 3 Conservez la facture, le bon de garantie et la preuve du contrat d'entretien au cas où la garantie devrait être activée.



L'extension de garantie à 5 ou 7 ans sur les pompes à chaleur proposée est soumise à l'obligation de remplir les conditions pré-requises :

- + **Mise en service par un professionnel qualifié** détenteur d'une Attestation de Capacité valide pour la manipulation des fluides frigorigènes niveau 1 et Qualipac.
- + **Contrôle annuel de l'étanchéité du circuit frigorifique** obligatoire, dès lors qu'il contient plus de 2 kg de fluide.
- + **Entretien bisannuel obligatoire du système thermodynamique** dont la puissance est comprise entre 4 kW et 70 kW (arrêté du 24/07/2020).
- + **Respect strict des préconisations Viessmann** indiquées dans les documentations fournies avec la pompe à chaleur.
- + **Enregistrement de la demande de garantie commerciale** par l'installateur.

Garantie  
initiale  
2 ans



Extension  
de garantie  
à 5 ou 7 ans <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Extension de garantie à 5 ans sur les compresseurs des pompes à chaleur, ou à 5 ans sur la pompe à chaleur complète, ou à 7 ans sur la pompe à chaleur complète sur renvoi de la demande d'extension de garantie, accompagnée de la facture d'achat. Extension de garantie à 5 ans sur les compresseurs des pompes à chaleur réf. 7004835. Extension de garantie à 5 ans sur la pompe à chaleur complète réf. 7026356. Extension de garantie à 7 ans sur la pompe à chaleur complète réf. 7026357. Ces extensions de garantie sont valables uniquement pour des pompes à chaleur ayant une puissance nominale maximale inférieure à 21 kW. Autres pièces selon conditions de garantie habituelles.

Viessmann France S.A.S  
Avenue André Gouy  
B.P. 33 - 57380 Faulquemont  
[www.viessmann.fr](http://www.viessmann.fr)

Votre installateur :

9442 004 FR - 03/2022  
Contenu protégé par copyright.  
Copies et autres utilisations sur autorisation  
préalable uniquement.  
Sous réserve de modifications techniques.